



RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N°14 / DAO/C-MFOU/SG/CIPM/2026 DU 24/08/2026
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLOTURE ET L'AMENAGEMENT DES VRD DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE MFOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA, REGION DU CENTRE

AU LIEU DE AAO	LIRE AAO
1- Ouverture des plis : L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 22/10/2026 à 12 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de MFOU, dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville. 2- Critères d'évaluation a. Critères éliminatoires I. De l'absence de l'attestation de catégorisation ; b. Essential Criteria The criteria for the qualification of candidates will be indicative of : - The company's personnel; - The company's general references; - The presence of a site visit report; - The company's financial capacity; - The number and quality of site equipment; - The organization, methodology and execution schedule of the works; - The general presentation of the bid. 8. Cautionnement provisoire Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO d'un montant égal à un millions deux cent milles (1 200 000) francs CFA, d'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres. Sous-peine de rejet, la caution de soumission devra impérativement être accompagnée des quittances de consignation délivrée par la Caisse des Dépôts et de Consignation, conformément à la Lettre-Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics. 17. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du contrat : Le Maître d'ouvrage lors de l'attribution du contrat, et avant la souscription du contrat par l'adjudicataire proposé par la Commission Interne de Passation des Marchés, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de certaines tâches ou service initialement spécifié dans le devis quantitatif, sans changement de prix unitaires ou autre terme et condition. Le cumul de ces modifications ne devrait pas dépasser 15% du montant TTC proposé. Article 25 : Décompte final (CCAG Article 34) Sans objet. RPAO Critères essentiels - Les références du soumissionnaire ;	1- Ouverture des plis : L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 27/10/2026 à 12 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de MFOU, dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville. 2- Critères d'évaluation a. Critères éliminatoires I. De l'absence de l'attestation de catégorisation (catégorie C) ; b. Essential Criteria The criteria for the qualification of candidates will be indicative of : - The company's personnel; - The company's general references; - The presence of a site visit report; - The number and quality of site equipment; - The organization, methodology and execution schedule of the works; - The general presentation of the bid. - Cautionnement provisoire - Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO d'un montant égal à six cent milles (600 000) francs CFA, d'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres. Sous-peine de rejet, la caution de soumission devra impérativement être accompagnée des quittances de consignation délivrée par la Caisse des Dépôts et de Consignation, conformément à la Lettre-Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics. 17. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du contrat : Sans objet. Article 25 : Décompte final (CCAG Article 34) 25.2. La transmission du décompte général et définitif à l'Organisme payeur en vue du paiement est subordonnée au visa préalable du MINMAP. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant et tous les décomptes provisoires devront lui être antérieurement transmis ou remis à son représentant sur le site le cas échéant Les délais et les modalités de signature ainsi que de gestion des désaccords sont les mêmes que ceux du décompte final. RPAO Critères essentiels - Les Les références du soumissionnaire ;

- Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- La qualification et l'expérience du personnel
- Les moyens logistiques
- La méthodologie
- Le délai d'exécution
- La situation financière sera basée sur une attestation de surface capacité financière d'au moins trente millions (30 000 000) Francs CFA, délivrée par une banque de première catégorie.

16.2. Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO dont le montant s'élève à : cent milles (100 000) francs CFA

PIÈCE N° 06 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

LOT 800 PEINTURE

801. Application de deux (02) couches de peinture d'imprégnation de type PANTIPRIM de SEIGNEURIE sur les murs et poteaux.

802. Application de deux (02) couches de peinture acrylique de type PANTEX 1300 de SEIGNEURIE sur les murs et poteaux.

803. Application de la peinture glycérophthalique de SEIGNERIE sur tous les ouvrages métalliques.

- Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- La qualification et l'expérience du personnel
- Les moyens logistiques
- La méthodologie
- Le délai d'exécution

16.2. Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO dont le montant s'élève à : soixante-quinze milles (75 000) francs CFA

PIÈCE N° 06 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

LOT 800 PEINTURE

801. Application de deux (02) couches de peinture d'imprégnation de type PANTIPRIM de SEIGNEURIE ou équivalent sur les murs et poteaux.

802. Application de deux (02) couches de peinture acrylique de type PANTEX 1300 de SEIGNEURIE ou équivalent sur les murs et poteaux.

803. Application de la peinture glycérophthalique de SEIGNERIE ou équivalent sur tous les ouvrages métalliques.

MFOU, le 24.01.2026

Le Maire



Francis Ngou